Motion sur les chaires d'excellence votée par la section 32 du CoNRS,

le mardi 17 mars 2009

Les membres de la section 32 du CoNRS, réunie en fin de jury d'admissibilité du concours chercheurs 2009, tiennent à exprimer leur opposition de principe à la création des chaires d'excellence, création qui implique la diminution du nombre de postes de chargés de recherche permanents au sein du CNRS, sans création de postes nouveaux à l'Université, et porte par conséquent atteinte à l'emploi des jeunes chercheurs et à l'objectif de compensation des nombreux départs à la retraite dans le monde scientifique en général. Ils demandent la restitution de ces postes au CNRS et refusent, à partir de ce jour, de siéger dans les comités de sélection des Chaires « CNRS-Université ».

Vote sur cette motion : 15 voix pour et 1 abstention